

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE
31 MARS 1977

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport annuel du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1977.

Puis-je rappeler aux députés, qu'en vertu de l'article 65(1)g) du Règlement, ce rapport est toujours censé être renvoyé au comité permanent des comptes publics.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE LA DATE DE LA PROCHAÎNE CONFÉRENCE DES
PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'aimerais lui demander s'il a l'intention de convoquer bientôt une conférence des premiers ministres et, dans l'affirmative, à quelle date?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, c'est un sujet que je discute présentement avec les premiers ministres des provinces au moment de ma visite dans chacune des provinces. Je me suis engagé à leur égard à les rencontrer tous avant d'annoncer une date ou même avant de confirmer qu'il y aura effectivement une conférence et quel serait l'ordre du jour de cette conférence.

ON DEMANDE QUE LES PROVINCES AIENT JURIDICTION SUR LA
CÂBLODISTRIBUTION

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné la décision que la Cour suprême a prise hier, s'il doit y avoir une telle conférence des premiers ministres, est-ce l'intention du très honorable premier ministre d'en profiter pour présenter des propositions concrètes aux provinces afin qu'elles obtiennent plus de pouvoirs en matière de câblodistribution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à première vue cette question à l'ordre du jour semblerait complètement en dehors des préoccupations des premiers ministres des provinces que j'ai rencontrés. Il s'agirait, de prime abord, d'une conférence sur la situation économique, car nous sommes tous extrêmement préoccupés par le taux de chômage élevé. Nous avons donc l'intention d'empêcher une autre crise de la spirale inflationniste, et ce serait essentiellement de ces sujets que nous discuterions. Je ne pense pas qu'il serait à propos d'introduire le sujet dont parle le chef de l'opposition. Il sait, par ailleurs, que nous avons déjà fait des arrangements avec d'autres provinces qui permettraient des arrangements administratifs ou qui indiqueraient la grande flexibilité du gouvernement fédéral dans cette matière.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre des Communications, je crois, a suggéré la tenue d'une conférence de tous les ministres des Communications pour discuter les questions en

Questions orales

général de la juridiction et des arrangements administratifs dans le domaine de la câblodistribution. Le très honorable premier ministre peut-il confirmer qu'une telle conférence des ministres des Communications aura lieu, et lui est-il possible de dire si le gouvernement a l'intention d'avoir des arrangements distincts avec chacune des provinces ou d'avoir une approche commune pour toutes les provinces?

M. Trudeau: Monsieur le président, les propositions du ministre des Communications en vue d'une plus grande décentralisation administrative ont été faites à toutes les provinces. Jusqu'à présent, la province du Manitoba a accepté de tels arrangements. Je crois que dans le cas de la Saskatchewan et de l'Ontario les discussions sont en cours. Je ne peux toutefois pas encore parler de l'attitude des autres provinces. Mais encore une fois nos propositions s'appliquent à toutes les provinces et elles visent à résoudre le problème constitutionnel. Puisque les tribunaux ont maintenant décidé du problème constitutionnel, nous revenons à notre position antérieure à l'effet de chercher des arrangements administratifs souples. Je me permets simplement de rappeler au chef de l'opposition que lorsque nous avons convoqué une telle conférence, il y a environ un an, le ministre des Communications du Québec avait à grand fracas annoncé qu'il ne s'y présenterait pas.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENVISAGE DES
CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, est-ce que la position du gouvernement est à l'effet qu'il n'y aura pas de changements constitutionnels maintenant dans le domaine des communications, mais qu'il y aura seulement des changements administratifs? Est-ce là la position finale du gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, pas du tout, monsieur le président, J'ai dit au chef de l'opposition que les tribunaux ont statué sur la Constitution telle qu'elle existe actuellement. Mais pour ce qui est des changements constitutionnels, le chef de l'opposition sait que j'ai à plusieurs reprises, de 1968 à 1971, et de 1975 à 1977, et encore dans des déclarations récentes, indiqué que nous étions prêts à considérer tous les changements constitutionnels qui seraient nécessaires pour assurer au pays une meilleure constitution.

* * *

● (1417)

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION
D'ENGAGER DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS AVEC CHAQUE
PROVINCE AU SUJET DE LA JURIDICTION

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre en l'absence du ministre des Communications. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a maintenant changé sa politique en décidant de s'engager dans un processus de véritables négociations avec toutes les provinces et, de ce fait, abandonné l'approche bilatérale qu'il avait suivie jusqu'à maintenant dans le cas des communications avec les provinces?